



MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

Mardi 7 décembre, 2010

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; Mesdames les Conseillères NANCY DAGENAI, et CLAUDIA DUBEAU, et Messieurs les Conseillers LÉON LANCE, JACQUES GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ et VICTOR BISSON, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Le Directeur Général/Secrétaire-Trésorier par intérim Monsieur PIERRE VAILLANCOURT est aussi présent.

214-12-2010

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

215-12-2010

Rapport du Maire (Code Municipal 955)

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

IT WAS MOVED BY COUNCILOR Claudia Dubeau
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

Que le conseil accepte le rapport du Maire tel que lue.

Adopté

216-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Nancy Dagenais
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté mais en y ajoutant a l'article ``**DIVERS**`` les sujets suivants :

1. Maire –M. Graham Hawley : Mandaté la Firme Piché Ethier Lacroix CA Inc. À faire une vérification du compte des bénéfices des employés.
2. Siege #1 M. Victor Bisson:
3. Siege Mme Nancy Dagenais: Avis de motion pour modifier règlement # 037-11-04
4. Siege M. Léon Lance : Appui du conseil pour le Club de l'âge d'or dans la

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

participation du programme de financement des
Municipalités amis des aînés (MADA).

5. Siege Mme Claudia Dubeau:

6. Siege M. Claude Piché:

Diner de Noel des enfants du primaire le 20 décembre, 2010
au Centre Récréatif – Donation

7. Siege M. Jacque Gauthier:

D.G Pierre Vaillancourt:

Installation d'un luminaire au 470 Route 301.

**Résolution : Subvention Dossier no 00016648-1-84055(07)
-2010-06-29-28 (3,000\$)**

**Résolution : Subvention Dossier no 00016632-1-84055(07)
-2010-06-29-28 (60,000\$)**

**Membre de l'union des municipalités du Québec.
Membership with l'union des municipalités du Québec.**

**Membre de la Combeq adhésion 2011 / Membership with
Combeq for 2011.**

Adhésion 2011 au Portail Québec Municipal. (Décision)

Politique de gestion contractuelle.

Hervé Wolf vente de terrain.

Offre d'achat pour le Tracteur 2-105. (2,000 \$)

Pont chemin Beaudoin.

Règlement de nuisance au 381 Tessier.

Gestion des castors Resolution

**Menu diner de Noël des élus(es) et des employé(s) le 17
décembre 2010. Resolution**

Terrain du projet de la Tour d'eau (Arpentée)

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

Clotûre pour l'entrée allant à la tour d'eau (Estimée)

**Comité de sélection pour entrevue au poste de
assistant(e) administratif(ive)**

217-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 2 novembre, 2010 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

218-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le Procès-verbal de la réunion extra ordinaire du 16 novembre, 2010 soit accepté tel que rédiger.

Adopté

219-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal nomme officiellement Monsieur Maurice Richard Contremaître municipal.

Adopté

220-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal embauche M. John O'Malley pour une position permanente comme Journalier, et suivra une formation pour la qualification de l'eau potable.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

221-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la firme Piché Ethier Lacroix CA Inc. Pour une vérification du compte bénéfice des employés, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au présent. Advenant les résultats de cette vérification, une vérification pour les années antérieures devrait être requise.

Adopté

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Madame la Conseillère Nancy Dagenais de la présentation, pour modification du règlement # 037-11-04 qui reflète les frais reliés à un raccordement au système d'aqueduc et frais reliés à l'ouverture et la fermeture de l'eau.

222-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil appui le Club de l'âge d'or dans la participation du programme de financement des Municipalités amis des aînés (MADA) dans le but d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens aînés.

Adopté

223-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Nancy Dagenais
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve la demande de l' Organisation Participation Parents (OPP) pour le dîner de Noël des enfants de l'école primaire de laisser le Centre Récréatif le 20 décembre 2010, et approuve une donation de 100 \$ pour ce dîner.

Adopté

224-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve et demande à Hydro Québec pour l'installation d'un luminaire au 470 Route 301.

Adopté

225-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Milliken, Old Bridge et Picanoc pour un montant subventionné de 3,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Numéro de subvention 00016648-1-84055(07)-2010-06-29-28.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que La firme Piché Ethier Lacroix CA inc soit mandaté a vérifier la reddition de compte pour cette subvention.

Adopté

226-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Milliken, Old Bridge, Picanoc et Stephens pour un montant subventionné de 60,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Numéro de subvention 00016632-1-84055(07)-2010-06-29-28.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que La firme Piché Ethier Lacroix CA inc soit mandaté a vérifier la reddition de compte pour cette subvention.

Adopté

227-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Claude Piché
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil renouvelle l'adhésion à l'union des municipalités du Québec (U.M.Q.) au coût de 516,76 (taxes incluses) pour l'année 2011.

Adopté

228-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Nancy Dagenais
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil renouvelle l'adhésion à La Corporation des Officiers Municipaux en Batiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2011 au cout de 255 \$.

Adopté

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

229-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que le conseil renouvelle l'adhésion 2011 au Portail Québec Municipal au coût de 90,30 \$ incluant taxes.

Adopté

230-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la politique de gestion contractuelle.

Adopté

Politique de gestion contractuelle

Municipalité d'Otter Lake

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

PRÉSENTATION

La présente « Politique de gestion contractuelle » est adoptée en vertu de l'article **938.1.2 du Code municipal**.

En vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité. Les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

Il est à noter que la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

LES MESURES DE MAINTIEN D'UNE SAINTE CONCURRENCE

- 1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission**
 - a) Le conseil délègue au directeur-général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.
 - b) Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois membres.
 - c) Tout membre du conseil, tout employé et tout mandataire de celle-ci doit préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.
 - d) Lors de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, les documents d'appel d'offres doivent contenir des dispositions aux effets suivants :
 - Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.
 - Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.

- 2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres**
 - a) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
 - b) Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant que si un soumissionnaire s'est livré à une collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sa soumission sera automatiquement rejetée.

- 3. Mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi**

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

- a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure que toute personne qui cherche à l'influencer est inscrite au registre des lobbyistes prévu par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (« Loi »). Si la personne n'est pas inscrite au registre, il l'invite à le faire.
- b) Si une personne refuse de s'inscrire au registre des lobbyistes ou de respecter la Loi ou le Code de déontologie des lobbyistes (« Code »), le membre du conseil ou l'employé s'abstient de traiter avec cette personne et, s'il y a lieu, communique avec le Commissaire au lobbyisme.
- c) Tout appel d'offres et tout contrat doit prévoir :
 - une déclaration dans laquelle le soumissionnaire ou, le cas échéant, le cocontractant atteste que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'attribution du contrat ou, si une communication d'influence a eu lieu, que l'inscription au registre des lobbyistes a été faite et que la Loi et le Code ont été respectés.
 - une clause permettant à la municipalité, en cas de non-respect de la Loi ou du Code, de rejeter la soumission, de ne pas conclure le contrat ou de le résilier si le non-respect est découvert après l'attribution du contrat. »

4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption

- a) La municipalité doit, dans le cas des appels d'offres sur invitation écrite, favoriser dans la mesure du possible l'invitation d'entreprises différentes. L'identité des personnes ainsi invitées ne peut être rendue publique que lors de l'ouverture des soumissions.
- b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
- c) Tout appel d'offres doit indiquer que si une personne s'est livrée à l'un ou l'autre des actes mentionnés au paragraphe qui précède, la soumission de celle-ci sera automatiquement rejetée.

5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts

- a) Toute personne participant à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat, ainsi que le secrétaire et les membres d'un comité de sélection le cas échéant, doivent déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel.
- b) Aucune personne en conflit d'intérêts ne peut participer à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat.

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

- c) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte

- a) Aux fins de tout appel d'offres, est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres et il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.
- b) Lors de tout appel d'offres, il est interdit à tout membre du conseil et à tout employé de la municipalité de répondre à toute demande de précision relativement à tout appel d'offres autrement qu'en référant le demandeur à la personne responsable.

7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

- a) La municipalité doit, dans tout contrat, établir une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat et prévoir que telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.
- b) La municipalité doit prévoir dans les documents d'appel d'offres tenir des réunions de chantier régulièrement pendant l'exécution de travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

* * * * *

Code municipal

938.1.2. Toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle.

Une telle politique est applicable à tout contrat, y compris un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 935 ou à l'article 938.0.2.

La politique doit notamment prévoir :

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

- 1° des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- 2° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- 4° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 6° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 7° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Toute municipalité doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur le site Internet où elle publie la mention et l'hyperlien visés au deuxième alinéa de l'article 961.4.

L'article 938.4 s'applique uniquement, en ce qui concerne le non-respect d'une mesure prévue dans la politique, dans le cas d'un contrat dont le processus d'attribution a commencé après la date à compter de laquelle la mesure est prévue dans la politique.

2010, c. 1, a. 23; 2010, c. 18, a. 48.

Directions territoriales du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Outaouais (région 07)

Pierre Ricard, directeur

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9^e, bureau 9.300

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819 772-3006

Télécopieur : 819 772-3989

Courriel : Dr.Outaouais@mamrot.gouv.qc.ca

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

231-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victort Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de M. Hervé Wolf de la propriété sur l'avenue Martineau sous le cadastre C01R02-31-E-2, adjacent au Parc Centenaire, au montant de 400 \$ et que la municipalité paie les taxes sur celle-ci au montant de 50,65 \$ et que la municipalité a la responsabilité des documents légal attaché à cette vente.

Adopté

232-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre d'achat soumise par Allison W. Corrigan pour l'achat du Tracteur marque White 2-105 au montant de 2,000 \$.

Adopté

233-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Nancy Dagenais
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil offre au C.D.E. l'achat de la ferraille du pont Beaudoin au coût de 5 000 \$.

Votes: Pour 4 Contre 3

Adopté

234-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte de faire poursuivre la plainte de nuisance au 381 Tessier, l'accumulation de ferraille, de déchets et de vieilles voitures (10 à 12 environ) qu'un avis de nettoyage dans un délai de deux semaines, si pas exécuter que Maître Michel Lafrenière s'occupe du dossier pour mise en demeure jusqu'à l'exécution des travaux de nettoyage.

Adopté

235-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate M. Maurice Richard et M. Richard Courchaine pour intervenir auprès des propriètes privées avec un permis de gestion de la faune

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

Adopté

236-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Victor Bisson
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les fonds (environ 500 \$) nécessaire pour un dîner de Noël pour les employés et les élus(e) avec leur conjoint(e) et transfère des fonds dans le compte de Appréciation Noël (Christmas recognition) du compte Chemin - Gravier.

Adopté

237-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appointe M. Constant Legault pour arpenter le terrain ou se situe le site du réservoir.

Adopté

Clotûre pour l'entrée allant à la tour d'eau et Station de Pompage (Estimée) (5,925,94 taxes incluses) Décision – avoir d'autre estimée.

Comité de sélection pour l'embauche d'une Assistant(e) Administratif (ve) :

Maire Graham Hawley, Conseiller Victor Bisson, Conseiller Jacque Gauthier and Director General par interim Pierre Vaillancourt.

Divers / Varia

Maire –. Graham Hawley :

Siege1 M. Victor Bisson: Arpenteur Constant Legault pour le Dépotoir, Chemin Lac la Ferme, et le reservoir d'eau.
Déjeuner –Jan. 15, 2011 9 :30 a.m.

Siège 2 Mme Nancy Dagenais: Lettrage pour la tour d'eau, cherché estimée.

Siège 3 M. Léon Lance : Sondage – Amie des aînées.

Siège 4 Mme Claudia Dubeau:

Siège 5 M. Claude Piché: Lumières de rue Quaile et Richard Lance

Siège 6 M. Jacque Gauthier: Arbre de Noël au monument

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

D.G Pierre Vaillancourt:

Information aux membres du Conseil

Rapport du Maire
(Total des permis vendus 12) permis (655 \$)
Contremaître Municipal
Chef Pompier (911)
appels

Correspondance / Correspondence

22-11-2010	Tom Orr Cartige – Objet: Station Transfert Pontiac
30-11-2010	MRC PONTIAC - Pont Beaudoin
30-11-2010	Communiqué UMQ – Éthique
07-12-2010	Service Beauchamp – Vente de l'essence

238-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Léon Lance
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, PIERRE VAILLANCOURT, Directeur Général / Secrétaire-Trésorier, par intérim, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 461 571.26 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 7^{ième} jour de décembre 2010.

PIERRE VAILLANCOURT, D.G. / Secrétaire-Trésorier, par intérim

Cheque No.	Payee	Amount
5019	Beauchamp Service	\$770.83
5020	Brigade de Feu Volontaire	\$78.00
5021	Bromley Farm Supply Ltd.	\$157.21
5022	C-Fer Outaouais	\$1 076.42
5023	CIMA	\$17 154.06
5024	CMP Mayer Inc	\$1 507.45
5025	Corporate Express	\$171.03
5026	Courchaine, Richard	\$206.10

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

5027	Dale's Rona Hardware	\$317.61
5028	Diamond Carpet Cleaners	\$1 641.82
5029	Dicom Express	\$3.44
5030	Eastway Emergency Vehicles	\$49.80
5031	Entreprises Art Fleming & Fils Ltée	\$409 189.34
5032	Garage Roger Johnson	\$454.89
5033	Hawley, Graham	\$193.48
5034	Kerry Reasbeck	\$318.75
5035	L & S Extincteurs Enrg	\$731.54
5036	Laboratoire MicroB	\$743.84
5037	Municipality of Thorne	\$145.92
5038	Noël Rochette & Fils Inc.	\$2 466.32
5039	Otter Lake Fire Department	\$2 610.00
5040	Paul St-Jacques Inc.	\$1 619.99
5041	Petro Pontiac	\$478.80
5042	PG Solutions	\$236.98
5043	Pitney-Bowes Canada	\$282.18
5044	Pontiac Journal du Pontiac	\$62.08
5045	Pontiac Printshop	\$109.29
5046	R.G.P.L. avocats	\$1 169.40
5047	Richard, Maurice	\$98.10
5048	SOS Emergency Response Tech._	\$300.00
5049	Tom Orr Cartage Cosnt.	\$7 838.56
5050	W.O. Stinson & Son Ltd	\$3 585.67
5051	Xerox Canada Limited	\$432.16
5052	Courchaine, Richard	\$495.42
5053	Kluke, Sarah	\$256.97
5054	O'Malley, John	\$478.89
5055	Richard, Maurice	\$593.96
5056	Sabourin, Serge	\$362.50
5057	Vaillancourt Pierre	\$753.80
5058	O'Malley John	\$100.00
5059	Telebec	\$610.34
5060	Vadneau, Rodney	\$98.88
5061	Hydro-Quebec	\$1 619.44
		<u>\$461 571.26</u>

MUNICIPALITÉ D' OTTER-LAKE MUNICIPALITY
Session régulière / Regular session
Procès verbal / Minutes

239-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE Claudia Dubeau
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Que les comptes du mois prochain soient payés par le 31 décembre, et rapporté à la réunion du mois de Janvier 2011, due au changement de comptabilité de Simply à PG Solutions.

Adopté

Période de question 30 minutes / Question Period 30 minutes

Chemin Picanoc - installé enseigne (Pas de Stationnement)

240-12-2010

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER Jacque Gauthier
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée. 20H20.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

PIERRE VAILLANCOURT, Directeur Général/Secrétaire-Trésorier
par Intérim